

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 2 juin 2026, les ordonnances suivantes :

OCA26 16 0139 Autorisant, conformément à l'article 15, alinéa 1, paragraphe 1 et à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4 du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), l'entrepreneur SIDCAN à débiter les travaux, pour l'immeuble situé au 6420, rue Hutchison, à 7 H le matin plutôt que 7 H 30, et ce, du 1^{er} juillet 2026 au 1^{er} février 2027. À l'intérieur de cette demi-heure supplémentaire, seuls des travaux à faibles émissions sonores et des opérations de livraisons de matériaux seraient réalisés.

OCA26 16 0140

POUR L'ÉVÉNEMENT « GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL UCI WORLD TOUR »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture complète à la circulation automobile de diverses rues ainsi que l'occupation temporaire de la voie publique dans le cadre de l'événement « **Grand Prix Cycliste de Montréal UCI World Tour** » qui aura lieu aux dates suivantes :

- Dimanche 23 septembre 2026 : de 6 h à 17 h ;
- Lundi 24 septembre 2026 : de 6 h 45 à 18 h 15 ;
- Mardi 25 septembre 2026 : de 6 h 45 à 17 h 45 ;
- Mercredi 26 septembre 2026 : de 7 h à 16 h ;
- Jeudi 27 septembre 2026 : de 7 h à 18 h.

Et sur les rues suivantes :

- Avenue Vincent-D'Indy, entre le boulevard Édouard-Montpetit et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Vincent-D'Indy et Pagnuelo ;
- Boulevard Mont-Royal, entre les avenues Pagnuelo et Fernhill ;
- Boulevard Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;
- Avenue Pagnuelo, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal ;
- Chemin Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Villeneuve / Maplewood et le boulevard Mont-Royal ;

Plusieurs autres avenues seront affectées par la fermeture de rues, ne permettant qu'une circulation locale. Le SPVM sera responsable du service d'ordre et des divers points de fermeture.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également, conformément à l'article 9.1 du règlement AO-204, une dérogation à l'article 9 dudit règlement.

Conformément à l'article 18.12 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171), le conseil décrète dans le cadre de cet événement la suspension des règles relatives à l'entretien de la chaussée, des limitations de stationnement d'une durée maximale de deux (2) heures et des dispositions visant le stationnement pour les détenteurs de vignettes SRRR # 1, 3 et 4, du mercredi 23 au dimanche 27 septembre 2026 inclusivement sur les avenues suivantes :

- Avenue Robert (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la limite nord) ;
- Avenue Peronne (entre les avenues Robert et de Vimy) ;
- Avenue Kelvin (entre les avenues de Vimy et Hartland) ;
- Avenue de Vimy (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie) ;
- Avenue Saint-Germain (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Kelvin) ;
- Avenue Dunlop (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie) ;
- Avenue Ainslie (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Kelvin) ;
- Avenue Hartland (entre les avenues Kelvin et Lajoie) ;
- Avenue Rockland (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie) ;
- Avenue Davaar (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie) ;
- Avenue McEachran (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie) ;
- Place Cambrai ;
- Avenue Bernard (entre les avenues McEachran et Rockland) ;
- Avenue Lajoie (entre McEachran et la limite ouest) ;

- Avenue Springgrove ;
- Avenue Prince-Philip ;
- Avenue Maplewood (entre l'avenue Pagnuelo et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine) ;
- Avenue Duchastel ;
- Avenue Roskilde ;
- Avenue McCulloch (entre le chemin du Mont-Royal et l'avenue Maplewood) ;
- Avenue Fernhill.

OCA26 16 0141

POUR L'ÉVÉNEMENT « EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), le conseil autorise l'occupation temporaire du parvis de l'Église Saint-Viateur, de la place Kate-McGarrigle ainsi que l'utilisation temporaire de deux (2) espaces de stationnement régis par parcomètres (TA-367 et TA-405) situés sur l'avenue Laurier dans le cadre de l'événement « **Exposition de voitures anciennes** » organisé par la SDC Laurier Ouest en partenariat avec l'Association des voitures anciennes du Québec qui se tiendra le 27 juin 2026, de 10 H à 17 H ou, en cas de pluie, le 28 juin 2026, de 10 H à 17 H.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation aux alinéas e) et g) de l'article 6 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS DOLLARD »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile du boulevard Dollard, dans sa totalité, entre les avenues Ducharme et Van Horne, dans le cadre de l'événement « **Fête des voisins Dollard** » organisé par les citoyens de l'avenue Dollard qui se tiendra le samedi 27 juin 2026, de 17 H à 22 H, ou le samedi 5 septembre 2026 en cas de pluie.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « VIVRE L'ART SUR LAURIER »

Conformément aux dispositions du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), le conseil autorise l'occupation de la Place Kate-McGarrigle le vendredi 3 et le mardi 14 juillet 2026 de 19 H à 20 H 30, le samedi 1^{er} août 2026 de 15 H à 16 H 30 et le mardi 4 août 2026 de 19 H à 20 H 30 dans le cadre de l'événement « **Vivre l'art sur Laurier** », organisé par la SDC Laurier Ouest.

POUR L'ÉVÉNEMENT « VAGUE DE CIRQUE »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de l'intersection des avenues Bernard et Outremont le samedi 18 juillet 2026, de 13 H à 22 H, pour la tenue de l'événement « **Vague de cirque** » organisé dans le cadre de la programmation culturelle et événementielle de l'arrondissement d'Outremont.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

POUR L'ÉVÉNEMENT « KLNO »

Conformément aux dispositions du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), le conseil autorise la fermeture à la circulation automobile de l'intersection des avenues Bernard et Outremont le samedi 29 août 2026, de 11 H à 22 H, pour la tenue de l'événement « **KLNO** » organisé dans le cadre de la programmation culturelle et événementielle de l'arrondissement d'Outremont.

Dans le cadre de cet événement, le conseil autorise également une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement.

Montréal, ce 9 juin 2026

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate